

**REPULSIF ANTI-MOUSTIQUES CITRONNELLE****100 mL**

Date de création : 12/2013

Mise à jour : 10/04/2019

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE****1.1. Identificateur de produit :**

Nom commerciale : REPULSIF ANTI-MOUSTIQUES CITRONNELLE

Marque : 1.2.3 MOUSTIQUES, SUBITO

Type de produit : 19 – Répulsif liquide prêt à l'emploi. Produit biocide selon la directive 98/8/CE

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :**

Usage : Répulsif moustiques à usage particulier

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**Identification de la société : SPRING  
4 rue Blaise Pascal - ZI du bois de leuze  
13310 Saint Martin de Crau  
Tél : 04 90 47 17 66 / Fax : 04 90 47 23 55  
[oliviersubito@free.fr](mailto:oliviersubito@free.fr) [www.springsubito.com](http://www.springsubito.com)**1.4 Numéro d'appel d'urgence :**

Centre Anti-Poison de Marseille : 04 91 75 25 25

Numéro Orfila : + 33 (0)1 45 42 59 59

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS :****Classification de la substance ou du mélange :**

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement selon le règlement 1272/2008 :

**DANGER**

Pictogramme de danger :

Phrases de risque :

H318 : provoque des lésions oculaires graves

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H315 : provoque une irritation cutanée

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence :

P261 : Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes, enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Autres dangers :

Ne pas traiter les enfants de moins de 6 ans.

**REPULSIF ANTI-MOUSTIQUES CITRONNELLE****100 mL**

Date de création : 12/2013

Mise à jour : 10/04/2019

**3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Nom de la substance	Pourcentage massique	N° CAS	N° CE	N° EINECS	Classification de la substance active
Géraniol	48g/L	106-24-1	203-377-1		GHS 07; GHS 05 H315; H317; H319; H410
D-Limonène	37g/L	5989-27-5			GHS 02; GHS 07 ; GHS 09 H226, H315, H317,H410
Citronellal	48g/L	106-23-0	203-376-6		GHS 07 H315 ; H319 ; H317 ; H412

**4. PREMIERS SECOURS*****En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un medecin******Inhalation : Faire respirer de l'air frais.******Contact avec la peau : Néant.******Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persiste.******Ingestion : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.*****5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE*****Classe d'inflammabilité : le produit n'est pas inflammable.******Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.******Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.******Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection de type respiratoire.******Procédures spéciales : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.*****6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE*****Précautions individuelles : les épandage seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.******Précautions générales : les épandages peuvent être glissant.******Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Peut contaminer les réseaux de distribution d'eau. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public******Méthode de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.******Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.***

**REPULSIF ANTI-MOUSTIQUES CITRONNELLE****100 mL**

Date de création : 12/2013

Mise à jour : 10/04/2019

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Manipulation** : Ne pas fumer, ne pas boire, ne pas manger pendant l'utilisation. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

**Stockage** : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de portée des enfants.

**Matières incompatibles** : Aucune donnée

**8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Protection des mains** : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.

**Protection des yeux** : Lunette de sécurité.

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : Liquide

Couleur : E 104

Odeur : Citronnée fraîche Caractéristique

PH : -

Point éclair : > 70°C

Unités d'explosivité : NC

Inflammabilité (solide, gaz) :

Densité : 0,990

**10. STABILITE ET REACTIVITE**

**Produits de décomposition dangereux** : Aucun(es) dans des conditions normales.

**Réactions dangereuses** : Aucun(es) dans des conditions normales.

**Propriétés dangereuses** : Aucun(es) dans des conditions normales.

**11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE :**

Aucune donnée

**12. INFORMATION ECOLOGIQUE :**

Comporte des composants toxiques pour les organismes aquatiques.

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

**Déchets (produit non utilisé)** :

- Ne pas déverser au sol, à l'égout, ni dans un cours d'eau
- Le placer pour élimination dans son emballage d'origine
- Eliminer conformément aux dispositions réglementaires nationales dans un centre de collecte des déchets spéciaux

**REPULSIF ANTI-MOUSTIQUES CITRONNELLE****100 mL**

Date de création : 12/2013

Mise à jour : 10/04/2019

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION (suite)***Emballages vides souillés (produit utilisé) :*

- *Conserver l'étiquette d'origine sur chacun des récipients*
- *Mettre avec les déchets classiques (Recyclage)*

**14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT***Non classifié***15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :***Dispositions particulières :*

Aucune donnée n'est disponible

*Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :*

Nom	CAS	g/L	TP
Géraniol	106-24-1	48	19
Citronnellal	106-23-0	48	19
D-Limonène	5989-27-5	37	19

Le géraniol fait partie du programme d'examen Communautaire. De ce fait, toutes les spécialités qui en découlent sont donc autorisées à la commercialisation.

**15.2. Evaluation de la sécurité chimique :**

Aucune donnée n'est disponible.

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Suppression du H317 lors du passage de la version 2.1 à la version 2.2

Passage à la version 3.0 : changement de formulation.

Passage à la version 3.1 : changement de classification.

Les informations contenues dans ce document reflètent l'état actuel des connaissances de la SARL SPRING et ne sont censées décrire le produit qu'en terme de sécurité et de protection de la santé. Du fait que les conditions d'utilisation sont extérieures au contrôle de la SARL SPRING, toutes les recommandations où suggestions sont données sans garantie et la SARL SPRING rejettent toute responsabilité pour pertes ou dommages encourus du fait de l'utilisation de ces informations. Les clients doivent s'assurer que le produit est adapté à son utilisation particulière. De plus, aucun élément de ce document ne devra être interprété comme une recommandation pour utiliser tout produit en conflit avec un brevet existant.